

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

DECISION

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le livre I^{er} du code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article R.141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Corse ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2018 portant nomination de Mme Catherine MARCELLIN en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse ;

Décide :

Article 1^{er}. – Madame Catherine MARCELLIN, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse est nommée commissaire du Gouvernement adjointe auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Corse.

Article 2. – Madame Catherine MARCELLIN exerce sa mission auprès de cette société, conformément aux dispositions des articles R. 141-2 et R. 141-9 et suivants du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui lui seront données.

Article 3. – La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 20 DEC. 2018

Le ministre de l'agriculture,
et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation,
P / La directrice générale de la performance économique
et environnementale des entreprises

Le sous-directeur
Performances environnementales
et valorisation des territoires

Pierre SCHWARTZ